



COMPTE RENDU CAPC N°5 DU 5 JUILLET 2012

Recours en notation C1 et CP

Notre Administration aurait-elle décidé, par anticipation, d'appliquer les recommandations de la Cour des Comptes qui préconise un régime drastique concernant les mesures catégorielles en ne proposant que 5 mois pour 43 recours?

Réjouissons-nous: Si nous ne sommes pas un ministère « prioritaire », nous sommes un ministère « pilote »; A nous l'immense honneur de tester ou plutôt subir un système d'évaluation injuste, un système, qui de l'aveu même du Président fait des agents des « victimes du NES » (Nouvel Espace Statutaire, dont nous ne pouvons que nous réjouir, malheureusement, de n'avoir pas été signataire. En effet, comme on le craignait, ce système s'il favorise des agents se fait au détriment de nombre d'entre eux)

Le Président a reconnu que « dans un monde idéal », beaucoup d'agents auraient mérité de voir leur recours aboutir.

Dans un souci de pédagogie, afin d'éclairer les agents sur les « critères de gestion » de l'Administration et de leur permettre, par anticipation, d'évaluer leur chance de voir aboutir un futur recours (!), nous vous dévoilons la méthodologie de la direction pour choisir les agents les plus méritants:

- Ne pas avoir déjà obtenu 1 mois pour l'exercice d'évaluation sur lequel le recours porte
- Ne pas avoir obtenu de mois du tout sur les exercices précédents.

Le Président nous a rappelé que sur l'existence de ces critères « C'est celui qui a l'enveloppe qui arbitre ».

De l'arbitrage à l'arbitraire, il n'y a qu'un pas...

Après lecture de notre déclaration liminaire (<http://www.snad.cgt.fr/spip.php?article2794>), la CAP s'est déroulée comme suit:

Sur les 43 recours déposés, 5 ont obtenu satisfaction ventilés ainsi:

- 3 mois pour les CP
- 2 mois pour les C1

Nous avons demandé le renvoi d'un recours pour complément d'information.

A l'ordre du jour également, la mutation d'un collègue dans l'intérêt du service a été entérinée par la CAP. La CGT a voté **CONTRE** car un certain nombre d'éléments n'étaient pas versés au dossier.

Vos élus CGT restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Les représentants SNAD CGT en centrale